



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-153

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des territoires / Direction /

19-2023-12-11-00001 - Arrêté de subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Corrèze (12 pages)	Page 3
19-2023-12-11-00002 - Décision de la directrice départementale des territoires sous-commission départementale d'accessibilité (4 pages)	Page 16

Direction départementale des territoires /
Direction

19-2023-12-11-00001

Arrêté de subdélégation de signature de la
directrice départementale des territoires de la
Corrèze

Direction

**Arrêté de subdélégation de signature
de la directrice départementale des territoires de la Corrèze**

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret IOMA2221237D du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES, en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 19-2021-12-09-00004 du 09 décembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Madame Marion SAADÉ, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2023-12-07-00005 du 07 décembre 2023 donnant délégation de signature à Madame Marion SAADÉ chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et de ses compétences les décisions énumérées dans les annexes jointes au présent arrêté ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Corrèze.

ARRÊTE

Article 1^{er} – En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 19-2023-12-07-00005 du 07 décembre 2023 et dans la limite de l'article 2 du même arrêté, subdélégation de signature est donnée à Monsieur François VÉRILHAC, directeur départemental adjoint des territoires de la Corrèze, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes visés à l'annexe de l'arrêté susvisé, à l'exception des dossiers signalés par la directrice comme devant être signés par elle-même.

Article 2 – Dans la limite de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 19-2023-12-07-00005 du 07 décembre 2023, subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et adjoints, référents territoriaux, responsables de pôle et instructeurs désignés nominativement ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions, pour ce qui concerne les décisions précisées dans le tableau ci-après :

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Direction		
Patrick Hannover	Réfèrent territorial secteur de Brive	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		d-chasse 4d22 et 4d23
		e-pêche 4e8 et 4e9
Service environnement de la police de l'eau et des risques (SEPER)		
Chrystel Sgard	Cheffe de service	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (1 à 9)
		c-biodiversité 4c (1 à 10)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 9)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Victor Dufour	Chef d'unité qualité et protection des milieux aquatiques	1 - administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 4)
		b-eau et milieu aquatique 4b (2 à 8)
Delphine Alunès	Cheffe d'unité gestion de la ressource en eau	1 - administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		b-eau et milieu aquatique 4b (1 à 7)
Léane Javaloyes	Cheffe d'unité biodiversité, chasse, pêche	1 - administration générale :
		a-personnel
		1a1, 1a6, 1a11
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		c-biodiversité 4c (1 à 10)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 7)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Marie-Pierre Kernanet	Adjointe à la cheffe de service et cheffe d'unité risques et politique de l'eau	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		a-règlement local de publicité 3a1
		d-publicité, enseignes et pré-enseignes 3d1, 3d2
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		a-police de la navigation 4a (1 à 8)
		b-eau et milieu aquatique 4b (1 à 9)
		c-biodiversité 4c (1 à 10)
		d-chasse 4d (1 à 21 et 24 à 28)
		e-pêche 4e (1 à 9)
		g-risques 4g (1 à 4)
		h-feux 4h1

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021</i>
Service de l'économie agricole et forestière (SEAF)		
Olivier Blandin	Chef de service	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et Forêt :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
		c-structures agricoles 5c (1 à 3)
		d-forêts 5d (1 à 10)
		e-développement rural 5e1,
		f-aides conjoncturelles 5f1
		g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2
h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2		
Éric Delannoy	Adjoint au chef de service et chef d'unité gestion des crises et suivi des filières	1 - Administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		5 - Économie agricole et forestière:
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
		c-structures agricoles 5c (1 à 3)
		d-forêts 5d (1 à 10)
		e-développement rural 5e1
		f-aides conjoncturelles 5f1
		g-autorisation d'organiser des courses sur l'hippodrome de Pompadour 5g1, 5g2
h-plantations et cueillettes 5h1, 5h2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Catherine Leyrat	Cheffe d'unité contrôles, foncier agricole et forestier	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		5 – Économie agricole et forestière
		c-structures agricoles 5c2, 5c3h
Sylvie Charissoux	Cheffe d'unité production agricole et agro-environnement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		5 - Économie agricole et forestière :
		a-productions agricoles 5a (1 à 9)
		b-agri-environnement 5b (1 à 3)
Jean Guillaumie	Chef d'unité forêt filière bois	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11
		d-forêts 5d (1 à 10)

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Service études et stratégies territoriales (ESTER)		
Joëlle Deschamps	Cheffe de service	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État))</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Emmanuel Bestautte	Adjoint à la cheffe de service et chef d'unité cohérence territoriale et études	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État))</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6
Alexis Imbert	Adjoint au chef d'unité cohérence territoriale et études	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1
Sophie Mermet	Cheffe d'unité urbanisme opérationnel	1 - Administration générale :
		<i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		<i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État))</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Marie-Laure Tixeront	Responsable du centre instructeur ADS et suppléante de la responsable police de l'urbanisme	<p>1 - Administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État))</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5, 3b6</p>
Annie Tartarin	Responsable police de l'urbanisme et suppléante de la responsable du centre instructeur ADS	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>b-formalités préalables à l'acte de construire ou d'occuper le sol (PC, PA, PD, DP, CU (compétence État))</i> 3b1, 3b2, 3b4, 3b5</p>
Nathalie Boisserie	Instructrice ADS et projets complexes	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p>
Christine Tholy	Cheffe de la mission conseil juridique	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p>
Thierry Peyrichoux	Chef d'unité planification	<p>1 - administration générale :</p> <p><i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11</p> <p>3 - Aménagement foncier et urbanisme :</p> <p><i>a-schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, carte communale</i> 3a1</p>

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021																		
Service habitat et territoires durables (SHTD)																				
Emmanuel Joly	Chef de service	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">1 - Administration générale :</td> </tr> <tr> <td>a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2 - Construction et logement :</td> </tr> <tr> <td>a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)</td> </tr> <tr> <td>b-amélioration de l'habitat 2b1</td> </tr> <tr> <td>d-actions diverses 2d1</td> </tr> <tr> <td>e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)</td> </tr> <tr> <td>f-conventionnement 2f1</td> </tr> <tr> <td>g-action dans le domaine social 2g1</td> </tr> <tr> <td>h-divers 2h (1 à 3)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3 - Aménagement foncier et urbanisme :</td> </tr> <tr> <td>e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :</td> </tr> <tr> <td>f - bruit 4f1, 4f2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6 - Circulation routière - sécurité</td> </tr> <tr> <td>a-circulation routière 6a (1 à 4)</td> </tr> <tr> <td>c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2</td> </tr> <tr> <td>d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2</td> </tr> </table>	1 - Administration générale :	a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12	2 - Construction et logement :	a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)	b-amélioration de l'habitat 2b1	d-actions diverses 2d1	e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)	f-conventionnement 2f1	g-action dans le domaine social 2g1	h-divers 2h (1 à 3)	3 - Aménagement foncier et urbanisme :	e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)	4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :	f - bruit 4f1, 4f2	6 - Circulation routière - sécurité	a-circulation routière 6a (1 à 4)	c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2	d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2
1 - Administration générale :																				
a- personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12																				
2 - Construction et logement :																				
a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)																				
b-amélioration de l'habitat 2b1																				
d-actions diverses 2d1																				
e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e(1 à 5)																				
f-conventionnement 2f1																				
g-action dans le domaine social 2g1																				
h-divers 2h (1 à 3)																				
3 - Aménagement foncier et urbanisme :																				
e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)																				
4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :																				
f - bruit 4f1, 4f2																				
6 - Circulation routière - sécurité																				
a-circulation routière 6a (1 à 4)																				
c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2																				
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2																				

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
Magali Teyssandier	Adjointe au chef de service et cheffe d'unité habitat et logement	1 - administration générale :
		a-personnel 1a1, 1a6, 1a11, 1a12
		2 - Construction et logement :
		a-subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements 2a2, 2a3, 2a (5 à 11)
		b-amélioration de l'habitat 2b1
		d-actions diverses 2d1
		e-décisions relatives aux subventions de l'État pour les projets d'investissement 2e (1 à 5)
		f-conventionnement 2f1
		g-action dans le domaine social 2g1
		h-divers 2h (1 à 3)
		3 - Aménagement foncier et urbanisme :
		e-accessibilité aux personnes handicapées 3e (1 à 3)
		4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche :
		f - bruit 4f1, 4f2
		6 - Circulation routière - sécurité
		a-circulation routière 6a (1 à 4)
		c-avis sur projet concernant le R.G.C. 6c1, 6c2
d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière 6d1, 6d2		

Prénom - Nom	Fonction	Codes de référence de l'arrêté du 28 juin 2021
	Chef (fe) d'unité territoire inclusif et mobilités	1 - administration générale : <i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11 3 - Aménagement foncier et urbanisme : <i>e-accessibilité aux personnes handicapées</i> 3e (1 à 3) 4 - Environnement, risques, eau et milieux aquatiques, biodiversité, chasse, pêche : <i>f - bruit</i> 4f1, 4f2
Philippe Moulinoux	Chef d'unité transition énergétique et qualité de la construction	1 - administration générale : <i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11
Bruno Noailhac	Chef de la mission éducation et sécurité routières	1 - administration générale <i>a-personnel</i> 1a1, 1a6, 1a11 6 - Circulation routière - sécurité <i>a-circulation routière</i> 6a (1 à 4) <i>c-avis sur projet concernant le R.G.C.</i> 6c1, 6c2 <i>d-formation à la conduite de véhicules et à la sécurité routière</i> 6d1, 6d2

Article 3 - Subdélégation est donnée aux cadres de permanences pour toute décision, notification et tout acte nécessaire en matière de circulation routière (astreintes de décisions) dans le cadre de leurs missions.

Article 4 - Les subdélégations de signature visées aux articles 2 et 3 qui précèdent ne s'appliquent pas :

- aux dossiers signalés expressément par la directrice départementale des territoires comme devant être signés par elle-même ;
- aux décisions relatives à des pénalités financières ressortant de régimes d'aide ;
- aux mises en demeure.

Article 5 - L'intérim des chefs de service (SEAF, SHTD, SEPER, ESTER) est assuré par leur adjoint ou un autre chef de service ou un chef d'unité désigné par décision du chef de service concerné. L'intérimaire bénéficie des délégations de signature du chef de service titulaire.

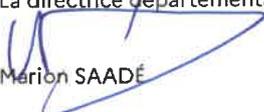
Article 6 - L'arrêté de subdélégation de signature n° 019-2023-11-02-00001 du 2 novembre 2023 est abrogé.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 8 - La directrice départementale des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le **11 DEC. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires


Marion SAADE

Direction départementale des territoires /
Direction

19-2023-12-11-00002

Décision de la directrice départementale des
territoires sous-commission départementale
d'accessibilité



Direction

Décision de la directrice départementale des territoires

Le préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret IOMA2221237D du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Étienne DESPLANQUES, en qualité de préfet de la Corrèze ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Marion SAADÉ, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-01-21-002 du 21 janvier 2020 portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-01-21-003 du 21 janvier 2020 portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-01-21-005 du 21 janvier 2020 portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigue ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-01-21-001 du 21 janvier 2020 portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale de sécurité incendie et panique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-01-21-004 du 21 janvier 2020 portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et le stationnement des caravanes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n° 19-2021-12-09-0004 du 9 décembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2023-12-07-00005 du 07 décembre 2023 portant délégation de signature à Marion SAADÉ, directrice départementale des territoires de la Corrèze ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

Décide

Article 1^{er} : En application de l'article 2 de l'arrêté du 4 février 2016 portant renouvellement des membres de la sous-commission départementale d'accessibilité, les agents, cités ci-après, sont désignés pour présider la sous-commission départementale d'accessibilité : Emmanuel JOLY, Magali TEYSSANDIER, Philippe MOULINOX et Claude CHANET.

Article 2 : Les agents, cités ci-après, sont désignés pour représenter la DDT au sein des commissions et des visites relevant de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité :

Commissions	Représentants
Homologation des enceintes sportives	Emmanuel JOLY Magali TEYSSANDIER Philippe MOULINOX Patrick HANNOYER Damien LONGUEVILLE Philippe MARCOU
Sécurité des terrains de camping et le stationnement des caravanes	Chrystel SGARD Marie-Pierre KERNANET Lionel FERREIRA Delphine ALUNES Victor DUFOUR Patrick HANNOYER Damien LONGUEVILLE Philippe MARCOU
Sécurité contre les risques d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigue	Olivier BLANDIN Jean GUILLAUMIE Chrystel SGARD Marie-Pierre KERNANET Lionel FERREIRA Patrick HANNOYER Damien LONGUEVILLE Philippe MARCOU
Accessibilité	Emmanuel JOLY Magali TEYSSANDIER Philippe MOULINOX Claude CHANET Ginette MANZAGOL Sébastien ISSARTIER Didier VALLAUDE Patrick HANNOYER Damien LONGUEVILLE Philippe MARCOU
Sécurité	Emmanuel JOLY Magali TEYSSANDIER Philippe MOULINOX Claude CHANET Sébastien ISSARTIER Patrick HANNOYER Damien LONGUEVILLE Philippe MARCOU

Article 3 : En cas de visite à réaliser dans l'urgence, en dehors des heures de service, le cadre d'astreinte sera désigné comme représentant de la direction départementale des territoires lors de celles-ci.

Article 4 : La présente décision prend effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et abroge celle du 25 août 2022.

11 DEC. 2023

Tulle, le

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale,


Marion SAADÉ

